

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE VIX XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard LEGERON Joël GUINOT Bertrand CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul DAVID Laëtitia	CHAMPAGNE LES MARAIS L'ILE D'ELLE MOREILLES LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS VOUILLÉ LES MARAIS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	GATINEAU Dominique GUIGNARD Gérard BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin ARNAUDEAU Jean-Marie DUPAS Laurent MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel HERNANDEZ Philippe POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves PHILIPOT Xavier	AUCHAY SUR VENDÉE BOURNEAU DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE FOUSSAIS PAYRE LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MERVENT MONTREUIL ST MARTIN DES FONTAINES ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTINGY MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 36/64			
POUVOIRS	QUILLET Pascal GUILLON Denis MARQUIS Joseph LAMY Judicaël CAREIL Alain	MAILLEZAIS ST HILAIRE DES LOGES GUE DE VELLUIRE LA TAILLEE LOGE FOUGEREUSE	à M. POITIERS Dominique à M. BAUDOUIIN Jacques à Mme DAVID Laetitia à M. CHARPENTIER Arnaud à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : TARIF DE MISE A DISPOSITION DES BACS DEVASEURS POUR 2024 - DELIB N°2/CS 25 MARS 2024

Les bacs dévaseurs ont été mobilisés pendant 48 jours en 2023, respectant globalement le calendrier initial. A noter que les bacs ont subi de nombreuses réparations à savoir 66 000 € pour « le Petit Poitou » et 39 000 € pour « le Cinq Abbés ». Etant donné les résultats déficitaires du précédent exercice, la Commission bac du 21 mars 2024 propose les prix suivants pour la mise à disposition du bac et de son pilote en 2024 :

- **Bac « 5 Abbés »** : (augmentation de 12%) :

Opération	Unité	Coût unitaire en € TTC
Baccage estuaire Ailes + fraise	Forfait	3 150,00 €
Fraisage ½ marée	Forfait	1 350,00 €
Fraisage marée complète	Forfait	2 250,00 €
Transfert du navire (Aiguillon vers les estuaires et inversement)	Forfait	1 200,00 €
Temps aller/retour de trajet du pilote au lieu de travail (frais de personnel + véhicule)	Heure	180,00 €

- **Bac « Petit Poitou »** : (augmentation de 10%) :

Opération	Unité	Coût unitaire en € TTC
Rotodévasage sous influence de la marée (soit 4/5heures)	Forfait	1 000,00 €
Rotodévasage en réseau intérieur sans influence de la marée	Heure	200,00 €
Temps aller/retour de trajet du pilote au lieu de travail (frais de personnel + véhicule)	Heure	180,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à mettre en œuvre les baccages sur le périmètre du SmVSA pour son propre compte dans la limite des travaux prévus par la commission Bac,
- Autorise le Président à mettre à disposition des partenaires du SmVSA, les bacs dévaseurs à titre gracieux et à signer les conventions, conformément aux propositions de la commission bac du 21 Mars 2024,
- Valide le prix de revient indiqué dans le tableau ci-avant pour chaque bac.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER